

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'AVIGNON
MUNICIPALITÉ DE NOUVELLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Nouvelle, tenue le lundi 5 octobre 2020 par visioconférence (ZOOM) à 19 h.

Cette séance est sous la présidence du maire, Yvan St-Pierre.

Sont présents les conseillers(ère) :

	David Landry	conseiller poste #2
	Rémi Caissy	conseiller poste #3
	Rachel Dugas	conseillère poste #4
	Julie Allain	conseillère poste #5
Sont absentes :	Geneviève Labilloy	conseillère poste #1
	Sandra McBrearty	conseillère poste #6

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Arlene McBrearty, est présente.

205-10-2020 **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire, Yvan St-Pierre, déclare la séance ouverte à 19 h et souhaite la bienvenue à tous.

206-10-2020 **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le maire, Yvan St-Pierre, fait lecture de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 octobre 2020, qui se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Constatation du quorum
4. Rapport des membres du conseil
5. Adoption du procès-verbal du 8 septembre 2020
6. Correspondance
7. Finances (comptes pour approbation et dépôt d'un état des revenus et dépenses)
8. Demandes de dons
9. Volet I du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP)
10. Appui aux demandes pour l'habitation communautaire et sociale au Gouvernement du Québec
11. Programme pompiers-Besoins en formation pour 2021-2022
12. Postes chauffeurs à l'interne (2)
13. Achat d'un chargeur Wacker et ses équipements
14. Offre de service Michel Lepage/Nouvel aménagement projet de LEGS associé au 150^e de Nouvelle
15. Offres de services PBA et ARPO- Nouvel aménagement du projet de LEGS de Nouvelle
16. Programme Nouveaux Horizons pour les Aînés 2020-2021/Favoriser l'accès et la formation des aînés aux outils technologiques
17. CPTAQ- Demande d'usage autre qu'agricole-lot 5 874 961 et 5 874974, cadastre du Québec
18. Clôture de la séance
19. Levée de la séance

Suite à cette lecture, il est proposé par le conseiller David Landry et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) :

Que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

207-10-2020

3. CONSTATATION DU QUORUM

Le maire, Yvan St-Pierre, constate qu'il y a quorum. La séance peut être tenue.

208-10-2020

4. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

À tour de rôle, les membres du conseil font état des rencontres et des actions effectuées au cours du dernier mois.

209-10-2020

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 SEPTEMBRE 2020

Les conseillers(ère) ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance du 8 septembre 2020, il est proposé par la conseillère Rachel Dugas et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) :

Que le procès-verbal soit adopté tel que présenté.

210-10-2020

6. CORRESPONDANCE

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Arlene McBrearty, fait un résumé de la correspondance reçue au cours du dernier mois.

211-10-2020

7. FINANCES (COMPTES POUR APPROBATION ET DÉPÔT D'UN ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES)

Il est proposé par le conseiller Rémi Caissy et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) :

Que le conseil municipal accepte la liste des comptes payés et des comptes à payer au montant total de 274 392,98 \$ (comptes payés au cours du mois, 202 138,61 \$ (salaires inclus) et des comptes à payer de 72 254,37 \$).

Un état des revenus et dépenses est déposé au conseil municipal.

212-10-2020

8. DEMANDES DE DONS

Considérant les demandes suivantes :

- La Ressource aide aux personnes handicapées (Campagne de financement)
- Gaspésie Gourmande (Campagne de financement)
- Association Épilepsie (Demande de don)
- Fondation Santé BDC (Demande de don)

Considérant le poste budgétaire pour les dons en 2020.

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller David Landry et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) :

Que le conseil autorise les dons suivants :

- La Ressource aide aux personnes handicapées (Campagne de financement) 25\$
- Gaspésie Gourmande (Campagne de financement) 25\$
- Association Épilepsie (Demande de don) 25\$
- Fondation Santé BDC (Demande de don) 25\$

213-10-2020

9. VOLET 1 DU PROGRAMME POUR UNE PROTECTION ACCRUE DES SOURCES D'EAU POTABLE (PPASEP)

Considérant que la Municipalité de Nouvelle a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du PPASEP ;

Considérant que la Municipalité de Nouvelle désire présenter une demande d'aide financière au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du volet 1 du PPASEP afin de réaliser l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité ;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Rémi Caissy et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil de la Municipalité de Nouvelle autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du PPASEP.

Que la directrice générale, Arlene McBrearty et/ou le maire, Yvan St-Pierre soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Nouvelle, tous les documents de demande de subvention relatifs à la réalisation de l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité dans le cadre du volet 1 du PPASEP.

214-10-2020

10. APPUI AUX DEMANDES POUR L'HABITATION COMMUNAUTAIRE ET SOCIALE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Attendu que le confinement à la maison et les temps inédits que traversent toujours les Québécois et le monde, rappellent plus que jamais que d'avoir un logement décent est trop souvent pris pour acquis ;

Attendu que 305 590 ménages au Québec ont des besoins de logements adéquats et abordables ;

Attendu que ces besoins ne sont pas comblés par l'offre actuelle de logements ;

Attendu que la relance de l'économie québécoise passe définitivement par la construction de logements sociaux et communautaires ;

Attendu que les investissements en habitation communautaire permettent d'atteindre un double objectif, soit de venir en aide aux ménages les plus vulnérables tout en générant des retombées économiques importantes ;

Attendu que chaque dollar investi dans la réalisation de projets d'habitation communautaire génère 2,30 \$ en activité économique dans le secteur de la construction ;

Attendu qu'il est nécessaire de loger convenablement les Québécoises et les Québécois ;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Rachel Dugas et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) :

Demander au gouvernement du Québec de financer 10 000 nouveaux logements sociaux et communautaires et d'inclure le logement social et communautaire au cœur de son plan de relance économique.

De transmettre une copie de cette résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Mme Andrée Laforest, ainsi qu'à la présidente du Conseil du trésor, Mme Sonia Lebel, et au ministre des Finances, M. Eric Girard.

215-10-2020

11. PROGRAMME POMPIERS-BESOINS EN FORMATION POUR 2021-2022

Attendu que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence ;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel ;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence ;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux ;

Attendu que la Municipalité de Nouvelle désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;

Attendu que la Municipalité de Nouvelle prévoit la formation d'un pompier pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire ;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC d'Avignon en conformité avec l'article 6 du Programme :

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller David Landry et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) :

De présenter une demande d'aide financière pour la formation de ses pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation d'un pompier volontaire ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC d'Avignon.

216-10-2020 **12. POSTES CHAUFFEURS À L'INTERNE (2)**

Considérant la résolution 197-09-2020 concernant l'ouverture de postes à l'interne et à l'externe (voirie) ;

Considérant que pour les postes à l'interne, deux employés ont déposé une lettre d'intérêt ;

Considérant que leurs candidatures répondent bien à l'affichage ;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller David Landry et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) que les employés Garry Wafer et Pierre Grégoire soient engagés pour combler les deux postes de chauffeurs tel qu'il a été affiché à l'interne.

Pour le poste de mécanicien, ce dossier sera évalué ultérieurement.

217-10-2020 **13. ACHAT D'UN CHARGEUR WACKER ET SES ÉQUIPEMENTS**

Considérant la mise en vente de notre tracteur Massey-Ferguson et d'une tondeuse Delmorino ;

Considérant que cette mise en vente a été faite avec un prix de départ de 21 000\$ plus taxes applicables et que toutes les offres devaient être déposées sous pli cacheté avant le 16 septembre 2020 à 10h ;

Considérant que l'ouverture a été faite publiquement et que l'offre la plus offrante a été octroyée à Sylvain Jalbert au montant de 27 000\$ plus taxes applicables ;

Considérant que suite à cette vente, la Municipalité de Nouvelle désire acquérir un tracteur et de l'équipement ;

Considérant que le directeur des Travaux publics a procédé au processus de demandes de soumissions ;

Considérant que le seuil d'appel d'offres publiques est de 105 700\$ taxes nettes;

Considérant que la municipalité désire se prévaloir de son droit de procéder par un financement par le biais d'un contrat ;

Considérant que la municipalité a reçu une proposition de financement par la firme Spar Crédit Bail inc. crédit bailleur : Banque Royale du Canada au montant de 103 738,14\$ et que le taux fixe d'intérêt est de 2.60%, pour un terme de financement de 60 mois ;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Julie Allain et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) que la municipalité procède à l'achat et échange :

Achat:

2019 Wacker Neuson WL 32 (neuf)	92 342 \$
2020 godet à gravier 0.7 verge cube	1 570 \$
2020 sableuse rivard	7 318 \$
2020 gratte ssta-t60	5 880 \$

Échange :

Orsi	2 300 \$
Trackless	6 000 \$
Total de l'achat :	98 810 \$ plus taxes applicables

Qu'un montant de 500\$ plus taxes applicables soit payé pour les frais du dossier à la firme Spar Crédit Bail inc.

Que les versements soient faits selon la cédule de versement (5 ans).

Que la municipalité accepte tous les termes et conditions de la proposition de financement no : 2020-0928-01.

Que le conseil autorise le maire, Yvan St-Pierre et/ou la secrétaire-trésorière et directrice générale, Arlene McBrearty, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Nouvelle, tout document relatif conforme au contrat.

218-10-2020

14. OFFRE DE SERVICE MICHEL LEPAGE/NOUVEL AMÉNAGEMENT PROJET DE LEGS ASSOCIÉ AU 150^E DE NOUVELLE

Considérant que la Municipalité de Nouvelle est à revoir le projet de legs, dans son ensemble, sur le site de La Petite École de Nouvelle, avec l'accord de son principal bailleur de fonds, Patrimoine canadien ;

Considérant qu'un repositionnement de l'œuvre d'art de André Lapointe ainsi qu'un réaménagement du site extérieur de La Petite École de Nouvelle, mettant davantage en valeur l'œuvre d'art sont proposés ;

Considérant que André Lapointe a donné son accord et son aide pour le repositionnement de son œuvre ;

Considérant que les changements au projet de legs initial, proposés au conseil municipal, contribueront à une meilleure visibilité de La Petite École de Nouvelle ;

Il est proposé par le conseiller Rémi Caissy et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) :

Que l'offre de service de Michel Lepage au montant de 7 500\$ soit retenue pour la préparation des documents d'appel d'offre du projet de réaménagement du site extérieur de La Petite École.

219-10-2020

15. OFFRES DE SERVICES PBA ET ARPO-NOUVEL AMÉNAGEMENT DU PROJET DE LEGS DE NOUVELLE

Considérant que la Municipalité de Nouvelle est à revoir le projet de legs, dans son ensemble, sur le site de La Petite École de Nouvelle, avec l'accord de son principal bailleur de fonds, Patrimoine canadien ;

Considérant que la Municipalité de Nouvelle s'apprête à signer un nouvel accord de contribution avec le ministre du Patrimoine canadien pour le projet « Un legs pour la communauté » ;

Considérant que le nouveau projet consiste à l'agrandissement de La Petite École afin de la rendre plus fonctionnelle et d'offrir des activités à la population qui répondraient à ses besoins ;

Considérant que les ressources professionnelles sont essentielles à la mise en œuvre du projet ;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller David Landry et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) ;

Que l'offre de services de Pierre Bourdages architecte, au montant de 4 765,00 \$ plus taxes applicables, soit retenue pour la préparation d'une esquisse et de l'estimation des coûts budgétaires pour le projet d'agrandissement et de mise aux normes du bâtiment de La Petite École de Nouvelle.

Que l'offre de services de ARPO groupe-conseil, au montant de 4 950,00 \$ plus taxes applicables, soit retenue et dont le mandat consiste à fournir une estimation budgétaire pour la mise aux normes du bâtiment de la Petite École de Nouvelle : structure, plomberie, ventilation et électricité.

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière, Arlene McBrearty et/ou le maire, Yvan St-Pierre soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Nouvelle, tous les documents relatifs à ce dossier.

220-10-2020 **16. PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS 2020-2021/FAVORISER L'ACCÈS ET LA FORMATION DES AÎNÉS AUX OUTILS TECHNOLOGIQUES**

Il est proposé par la conseillère Rachel Dugas et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) ;

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière, Arlene McBrearty soit autorisée à présenter et signer pour et au nom de la Municipalité de Nouvelle, une demande au programme Nouveaux Horizons 2021-2022.

221-10-2020 **17. CPTAQ- DEMANDE D'USAGE AUTRE QU'AGRICOLE–LOT 5 874 961 ET 5 874 974, CADASTRE DU QUÉBEC**

Considérant la demande d'usage autre qu'agricole déposée pour les lots 5 874 961 et 5 874974, cadastre du Québec ;

Considérant l'article 62 de la [Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles](#) ;

Considérant que la demande présentée est conforme à la réglementation municipale concernant le zonage et le lotissement ;

Il est proposé par le conseiller David Landry et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) ;

Que le conseil municipal appuie la demande d'usage autre qu'agricole déposée pour les lots 5 874 961 et 5 874974, cadastre du Québec.

222-10-2020 **18. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, le maire, Yvan St-Pierre, déclare la séance close.

223-10-2020 **19. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Rémi Caissy que la séance soit levée à 19 h 25.

Yvan St-Pierre,
Maire

Arlene McBrearty
Directrice générale et secrétaire-trésorière